

SAMATA

FONDS DE DOTATION

Siège social : 9, rue Pierre-Loti – 64700 Hendaye

RAPPORT D'ACTIVITÉ — EXERCICE 2014

1. ACTIVITÉ DU FONDS

Fonctionnement interne

1. Outre de nombreux contacts téléphoniques et électroniques informels, le conseil a tenu cette année cinq réunions par voie téléphonique, conformément à la possibilité offerte par l'article 11.1 des statuts, les 6 avril, 29 mai, 12 juillet, 20 septembre et 18 novembre 2014.

Une fois encore, la disponibilité insuffisante des membres du conseil n'a pas permis de concrétiser certains développements validés l'année précédente – en particulier, l'ouverture du conseil d'administration à de nouveaux membres et l'inscription dans les statuts de certaines restrictions que souhaite introduire le fonds quant à la composition de son capital.

Cependant, le conseil a amorcé dans la pratique des évolutions stratégiquement et politiquement importantes, en engageant le fonds sur la voie d'investissements immobiliers.

2. Le fonds a en effet réalisé en 2014 ses premiers investissements immobiliers, dans l'objectif que prime l'utilité sociale du capital investi sur le rendement purement financier.

Dans cet esprit, Samata a acquis en 2014 un studio dans une station d'altitude des Pyrénées. Outre sa vocation de location saisonnière « classique », ce studio pourra être utilisé, notamment, pour permettre à des femmes isolées ou seules avec des enfants de venir passer quelques jours à la montagne. Financièrement, le rendement de cet investissement devrait être acceptable, compte tenu des charges, de l'état de l'immeuble et du potentiel locatif (hiver et été).

Afin de varier les investissements (et de réduire les risques éventuels liés à un bien unique), il est apparu opportun d'envisager également l'acquisition d'un logement à usage d'habitation en ville. Plutôt que de le placer dans le cadre du secteur locatif « commercial », il serait mis à la disposition d'un organisme spécialisé dans l'hébergement de personnes en difficulté et en particulier de femmes victimes de violences, ou isolées, et/ou avec des enfants. Là aussi, c'est moins le montant des loyers perçus que l'utilité sociale qui est considérée comme prioritaire. La concrétisation de cet investissement était imminente à la fin de l'exercice 2014.

3. Par ailleurs, dans le cadre du développement actuel et futur du fonds, un nouveau site Internet a été mis en ligne au mois de septembre 2014. De même, suite à certaines demandes exprimées, un dépliant de présentation et un logo ont été conçus et réalisés en 2014.

Rapports avec les tiers

Cette année, compte tenu de la priorité accordée aux investissements (choix et suivi), le fonds n'a pas cherché à multiplier les contacts extérieurs pouvant déboucher sur des actions à court terme.

Un dialogue régulier s'est cependant poursuivi avec Carol Mann. L'association FemAid, dont elle est fondatrice et présidente, agit comme intermédiaire pour contribuer à financer des actions, notamment en Afrique.

Les échanges avec Coline Pagoda, scénariste et future réalisatrice d'un court-métrage co-produit par Samata, ont permis de suivre l'avancée du projet.

Dans le cadre des investissements immobiliers, des contacts ont été pris avec les représentants d'organismes gestionnaires.

Enfin, un partenariat a été établi avec l'association Femmes ici et ailleurs, pour soutenir la publication d'un magazine trimestriel (point 2.4 ci-dessous).

2. ACTIONS FINANCÉES

2.1. Coproduction du court-métrage *Dans les pas de Daniel*

Écrit et prochainement réalisé par Coline Pagoda, ce film s'inspire du livre *Walking in Daniel's Shoes*, de Tom Mauser. Le fils de Tom, Daniel, a été tué lors de la fusillade de Columbine aux États-Unis et Tom est devenu depuis un ardent défenseur de la non-violence.

Considérant qu'il s'inscrit parfaitement dans l'objet social défini à ses statuts, Samata a proposé à C. Pagoda de soutenir ce projet. En échange d'une contribution financière (versée en 2012), Samata sera crédité officiellement comme coproducteur du film.

Ce film était toujours en cours de réalisation à la fin de l'année 2014. L'avancée du projet fait l'objet d'informations publiées sur la page <http://fr.ulule.com/dlpd-daniel/news/>.

2.2. Aide à l'édition

Formation of class and gender: becoming respectable, publié en 1997 par la chercheuse anglaise Beverley Skeggs, est devenu un classique des travaux d'ethnographie conciliant approches théorique et pratique de la condition des femmes. Or, ce livre important n'est pas encore disponible en français.

Une convention d'aide à l'édition a été signée par Samata avec les Éditions Agone (association régie par la loi de 1901) le 10 juin 2013. Une première moitié de l'aide a été versée en août 2013, le règlement du solde a été versé en décembre 2014.

L'ouvrage, sur chaque exemplaire duquel est mentionnée la participation de Samata, est paru en janvier 2015, dans une traduction de Marie-Pierre Pouly et avec une préface d'Anne-Marie Devreux, sous le titre *Des femmes respectables* (ISBN : 978-2748902174).

2.3. Appui à la scolarisation de femmes en électronique et en électricité (Sud-Kivu, République démocratique du Congo), sous forme de bourses d'études

À Bukavu, dans le Sud-Kivu, région rurale isolée à l'est de la République Démocratique du Congo, des infirmières ont créé une association, AFIA-FEV (Association des femmes infirmières pour aider les femmes et les enfants violés et vivant avec le VIH/sida), pour seconder des personnes directement affectées par les conflits permanents sévissant depuis des années dans cette zone frontalière du Rwanda et riche en ressources minières. Le travail d'AFIA-FEV est relayé en France par l'association FemAid, par l'intermédiaire de laquelle Samata a déjà soutenu des actions en RDC.

Samata a souhaité prendre en charge la scolarisation de cinq femmes dans le cadre de ce projet.

Un engagement ferme a été contracté sur un cycle complet de quatre ans (2013-2016), avec des versements échelonnés sur quatre exercices.

2.4. Femmes ici et ailleurs

L'association Femmes ici et ailleurs publie un magazine trimestriel visant à donner une autre image des femmes, dans leur diversité, et laissant une grande place à des reportages photos exclusifs et à des informations originales.

Suite à un appel lancé par l'association, Samata a apporté un soutien financier à Femmes ici et ailleurs afin de contribuer à la diffusion des prochains numéros du magazine.

Au fil des contacts, une collaboration directe a vu le jour sous la forme de la rédaction par Samata d'une rubrique régulière dans le magazine, portant l'accent sur les relations entre « femmes et conflits ». Une convention a été signée le 8 septembre 2014 pour définir l'engagement réciproque des deux parties dans la durée.

3. PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS

– Association FemAid, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 33, rue Guy-Môquet à Malakoff (92240) ;

– Association Agone Éditeur, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 20, rue des Héros à Marseille (13001).

– Association Femmes ici et ailleurs, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 15, rue de la Bannière à Lyon (69003).

4. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2014, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources pour cet exercice.

5. LIBÉRALITÉS REÇUES

Au sens du 2.2 de la circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation, aucune libéralité (donation par acte entre vifs et legs) n'a été reçue au cours de l'exercice 2014.

Sous la forme de dons manuels, les fondateurs ont procédé à des versements destinés à la réalisation de l'objet social, pour un montant global de 740,00 €.

Des dons manuels spontanés ont par ailleurs été reçus, pour un montant de 1 350,00 €.

À Naugens, le 2 juin 2015

Béatrice Drumare
présidente

Vincent Ozanam
secrétaire